

222C2072
FR0011742329-FS0677

17 août 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 août 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 12 août 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Investissement¹, CDC Croissance² et CNP Assurances³ qu'elle contrôle, 2 790 812 actions MC PHY ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et 9,97% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC Croissance	947 592	3,39	947 592	3,38
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 669 120	5,97	1 669 120	5,96
CNP Assurances	174 100	0,62	174 100	0,62
Total CDC	2 790 812	9,98	2 790 812	9,97

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MC PHY ENERGY sur le marché.

¹ Contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée à 100% par la CDC.

³ Détenue par La Banque Postale elle-même détenue à 100% par La Poste, elle-même contrôlée par la CDC.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 27 959 095 actions représentant 27 994 416 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.